

UN LIBRARY

SEP 18 1979



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE

UN/SA COLLECTION



Distr.  
GENERALE

S/13539  
14 septembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 13 SEPTEMBRE 1979, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA ZAMBIE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les actes d'agression que le régime raciste d'Afrique du Sud ne cesse de commettre contre mon pays.

Entre janvier et septembre 1979, des avions de guerre sud-africains et des troupes sud-africaines acheminées par voie de terre et par bateau ont violé l'espace aérien et le territoire zambiens, principalement dans la province occidentale limitrophe de la Namibie. Dans plusieurs villages de cette province, des troupes du régime raciste se sont livrées à des actes de violence aveugle contre des villageois innocents, faisant de nombreuses victimes et causant des dommages considérables. Ces attaques sont récemment devenues plus violentes et plus fréquentes et elles menacent la sécurité et la paix dans la région. On trouvera ci-après une liste d'incidents qui se sont traduits pendant la période susmentionnée.

Février 1979

Des troupes sud-africaines ont attaqué le village zambien de Sinjembela. Elles ont brûlé un camion appartenant au gouvernement, tué quatre personnes et blessé deux autres personnes.

Mars 1979

Des troupes sud-africaines à bord d'avions à réaction et d'hélicoptères ont bombardé des positions militaires zambiennes près de Zambezi et ont tué cinq soldats zambiens, en ont blessé 10 et ont détruit trois camions de l'armée. Dans la même région, des soldats sud-africains ont descendu un drapeau zambien dans une école primaire à Imusho.

Avril 1979

Des troupes sud-africaines, avec 14 véhicules blindés, se sont introduites en territoire zambien dans le village d'Imusho. Elles se sont attaquées aux villageois, les ont roués de coups et ont détruit leurs maisons. Elles se sont également emparé de leurs affaires personnelles, y compris de leur carte d'identité nationale. Lors de ces raids, un civil a été tué et plusieurs autres personnes ont été blessées.

Mai 1979

Des avions à réaction sud-africains ont bombardé un camion militaire zambien près de l'école de Silumbu. Les soldats se sont attaqués à des villageois innocents et ont brûlé toutes leurs réserves de produits alimentaires. Lors de ces raids, ils étaient couverts par un avion à réaction et des hélicoptères.

Juin 1979

Dans le village de Mufulani, des troupes sud-africaines ont kidnappé 19 Zambiens, qui étaient en train de pêcher et les ont emmenés en avion jusqu'à la bande de Caprivi. Lors de ces raids, les troupes racistes, aidées par leurs agents locaux, se sont attaquées aux villageois, les ont torturés, et ont lancé des chiens contre eux. Elles cherchaient, soi-disant, des prétendus camps de la SWAPO.

Juillet 1979

Des troupes sud-africaines se sont introduites en Zambie dans la région de Katima Mulilo; elles se sont attaquées aux villageois, et ont pillé et emporté leurs biens. Leurs avions ont bombardé un camion de l'armée zambienne et ont blessé deux soldats zambiens.

Août 1979

Des troupes sud-africaines se sont introduites en Zambie et ont entouré un poste de police dans la région de Mwandji. Elles ont tenu des officiers de police en joue et les ont torturés pour essayer d'obtenir des renseignements au sujet des prétendus camps de la SWAPO. Pendant ce même mois, des avions à réaction sud-africains ont bombardé une société privée qui se livrait à la prospection de minéraux. Un homme a été blessé et des biens ont été détruits, notamment deux landrovers appartenant au gouvernement.

Mon gouvernement proteste avec véhémence contre ces actes d'agression commis par le régime raciste d'Afrique du Sud et vous prie d'obtenir du régime de Pretoria qu'il cesse immédiatement de violer l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Zambie. Nous considérons ces actes d'agression éhontés commis par l'Afrique du Sud comme une violation directe des dispositions de la Charte des Nations Unies qui exigent le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats indépendants. Je tiens à souligner, en outre, qu'en dehors du fait qu'ils mettent en danger la paix dans la région et qu'ils constituent une grave menace contre la paix et la sécurité internationale, les actes

d'agression commis par le régime de Pretoria ne sont pas propres à favoriser les efforts que vous déployez actuellement en vue de trouver une solution au problème de la Namibie, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Paul J. F. LUSAKA

-----